Recours en justice contre une croix de 20cm sur le portail d'un cimetière

23/11/2017 à 11h03

Un citoyen demande la suppression, au nom de la loi de 1905, d'une croix ornant le portail d'entrée d'un cimetière municipal. Le tribunal administratif de Poitiers doit rendre sa décision ce jeudi.

Une petite croix au sommet du portail d'un cimetière municipal menacerait-elle la laïcité? Dans le paisible village de Prinçay, dans la Vienne, où vivent 230 âmes, elle fait en tout cas, depuis trois ans, l'objet d'une querelle byzantine à rebondissements. En 2014, Philippe Bonn, le fils d'un défunt inhumé dans ce cimetière, assigne la municipalité en justice, exigeant le retrait de la croix. Il n'habite pas à Prinçay, mais Périgueux, à 250 km de là. Sa motivation: son «attachement», clame-t-il, à la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Le tribunal administratif de Poitiers rendra sa décision ce jeudi.

Le Figaro